



21ème Semaine de la presse et des médias dans l'école

publié le 24/10/2009

du lundi 22 au samedi 27 mars 2010

Descriptif :

du lundi 22 au samedi 27 mars 2010



La vingt et unième Semaine de la presse et des médias dans l'école se déroulera du lundi 22 au samedi 27 mars 2010 en France métropolitaine. Dans les collectivités d'outre-mer, les dates et les modalités de cette manifestation sont arrêtées par chaque recteur.

La Semaine de la presse et des médias dans l'école a pour but de favoriser la rencontre entre le monde éducatif et les professionnels des médias et de développer chez les élèves une attitude critique et réfléchie vis-à-vis de l'information.

Depuis juillet 2006, l'éducation aux médias figure dans le socle commun de connaissances et de compétences que tout élève doit maîtriser en fin de scolarité obligatoire (article D. 122-1 du code de l'Éducation et son annexe, issus du [décret n° 2006-830 du 11 juillet 2006](#)). Elle rejoint à ce titre l'objectif poursuivi par le centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (CLEMI), chargé de l'éducation aux médias dans l'ensemble du système éducatif (décret n° 93-718 du 25 mars 1993 modifié par le décret du 28 mars 2007).

Le CLEMI assure ainsi une veille sur la place de l'éducation aux médias dans les programmes d'enseignement (premier et second degrés) et en propose un recensement complet qui peut être consulté sur son site internet <http://www.clemi.org>.

La Semaine de la presse et des médias dans l'école, en tant qu'action éducative en lien avec les apprentissages fondamentaux, vise donc à promouvoir une démarche d'éducation aux médias qui se veut globale et cohérente. À ce titre, il est souhaitable qu'elle soit intégrée au projet d'école ou d'établissement.

[Lire l'article sur le site du Ministère](#).

Lien complémentaire

[21e Semaine de la presse et des médias dans l'école sur le site du CLEMI](#)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.